



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

0235 10 MARS 2018
**ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2018 DU
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N°13686
A LA SOCIETE GROUPE NEUF COMPANY SARL**

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36
littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1er, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er ;

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation
et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration
entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les
membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions
des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination
des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des
Ministres Délégués et des Vice-Ministres;

Considérant la demande de **Permis de Recherches**
n°**KIN/20170111/090400** introduite par la société **GROUPE NEUF**
COMPANY SARL en date du **11/01/2017**, et les pièces requises y jointes ;



Considérant que

Les pièces valant preuve de la capacité financière minimum ne sont pas conformes aux prescrits des articles 58 du Code Minier et 80 du Règlement Minier.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Il est refusé à la société **GROUPE NEUF COMPANY SARL**, ayant son siège social sis **avenue Lualaba n° 108, Kolwezi, Lualaba**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2 :

La société **GROUPE NEUF COMPANY SARL** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 14 MARS 2018

Martin KABWEHULU

DISTRIBUCTIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- GROUPE NEUF COMPANY SARL : 1

